

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire

A la lecture de ce 6ème bulletin municipal, vous pourrez constater que le mois de septembre fut riche en manifestations en tous genres. Et ce n'est pas fini, quelques rendez-vous sont encore au programme : un vide grenier de l'enfance, le traditionnel repas des Aînés, le marché de Noël, les spectacles de la bibliothèque intercommunale et de Noël.

En même temps, nous pouvons, jour après jour, suivre l'évolution des travaux du Multi-services. Les fondations sont terminées.

A ce propos, nous sommes toujours à la recherche d'une maison en location pour les futurs gérants, Mme et M. DEKIMPE.

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015. La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 30 septembre 2015, dernier délai.

L'état de délabrement du lavoir route de Lézigné est très inquiétant. Le faire restaurer coûte cher. Aussi, je lance un appel à tous les bénévoles passionnés par la conservation du patrimoine Ignémontain pour tenter de redonner un peu de lustre à cet ouvrage en péril. Il est urgent d'établir un état des lieux et d'évaluer les opérations nécessaires à sa sauvegarde.

Le Projet de nouvelle Comcom avance. Au sein de la communauté de communes des Portes de l'Anjou, 2 tendances s'affirment. L'une pour la fusion des 3 Comcoms, CC du Loir (Seiches/Loir), CC Loir et Sarthe (Tiercé) et CCPA (Durtal) à laquelle Montigné adhère et l'autre pour la fusion de seulement 2 Comcoms avec éventuellement le rattachement de quelques communes frontalières. Un cabinet d'étude sera sollicité pour un diagnostic complet et une évaluation des conséquences de ce regroupement.

Enfin, un rendez-vous à ne pas manquer : « les vœux du Maire » le vendredi 8 janvier 2016.

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

Quand le comité d'animation s'anime le village est unanime !

Le 9 juillet dernier, des Ignémontains décident de relancer le comité des fêtes de la commune, en sommeil depuis 6 ans.

Gaëtan LAIR est élu président. Il est secondé par Ingrid et Gilbert Bévernage (trésorerie), Lætitia Villatte (secrétariat) et d'autres membres actifs (Daniel Bénesteau, Andrée et Raymond Verneau, Anne Monnier, Bernard et Évelyne Jubeau, Édith et Jean-Claude Loison, Michel Parsy, Fabrice Villatte et bien d'autres bénévoles...).

Premier défi à relever ! L'organisation du dîner du comice agricole le 12 septembre.

Pari parfaitement réussi pour cette équipe dynamique et motivée, qui a proposé aux **170 participants** un repas de qualité et une soirée dansante animée par Fabien SIMON.

Une organisation sans faille, des bénévoles disponibles et une ambiance chaleureuse ont contribué à la réussite d'une soirée exceptionnelle. A réitérer...

Un grand merci à tous pour leur investissement.



Le président a déjà annoncé la tenue d'un marché de Noël le 28 novembre prochain dans le village.

Informations - Conseils



L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le réseau des Espaces INFO-ENERGIE des Pays de la Loire, l'UFC Que Choisir (union fédérale des consommateurs), la DDPP (direction départementale de la protection de la population) **réitèrent leur mise en garde**. De nombreuses démarches abusives ont été recensées pour la vente d'équipements de production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) et d'audits énergétiques.

Leurs conseils : avant de décider d'un investissement de plusieurs milliers d'euros, il faut comparer. Ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial, ne vous contentez pas d'une seule offre, prenez le temps de demander plusieurs devis. En cas de doute n'hésitez pas à contacter un organisme public neutre et indépendant (Espace INFO-ENERGIE, association de défense du consommateur...).

Vos droits : votre premier droit est celui de refuser même si le commercial paraît amical. Vous disposez également d'un **délaï de rétractation de 14 jours** après la date de signature du bon de commande démarchage à domicile. Pour tout recours juridique, contactez une association de consommateurs agréée ou la DDPP.

Techniques de démarchage : la société prétend être en partenariat avec l'ADEME, EDF ou une autre enseigne connue et rassurante pour un particulier. La société prétend l'application d'une loi récente.

Le diagnostic énergétique est obligatoire **uniquement** en cas de vente ou location d'un bien. L'État met en place des aides financières incitatives à la rénovation énergétique des logements mais rien n'est obligatoire. Pour plus de renseignements, contactez l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement).

Contacts en Maine-et-Loire :

Espace INFO-ENERGIE : 312 avenue René Gasnier, Angers - 02 41 18 01 08 – **ADIL** : 02 41 81 89 40

UFC Que Choisir : 32 avenue de Chanzy, Angers - 02 41 88 56 42

DDPP : 15 bis rue Dupetit Thouars - 02 41 79 68 30

Sécurité routière

Depuis le 1er juillet 2015, l'article R412-6-1 du Code de la Route a été modifié. Ainsi, il est interdit le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électronique correcteurs de surdité.

Cette interdiction n'est pas applicable aux conducteurs des véhicules d'intérêt général prioritaires lorsqu'ils sont dans le cadre des dérogations (en intervention à caractère d'urgence avec gyrophare et deux tons).



Redécoupage des zones A, B et C

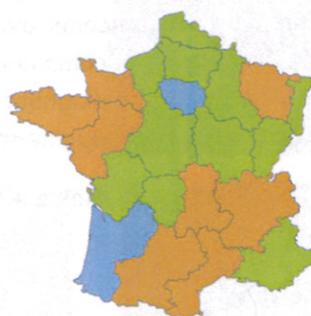
La création de nouvelles régions, dans le cadre de la réforme territoriale, a rendu nécessaire le redécoupage des trois zones, A, B et C, pour les vacances d'hiver et de printemps, afin que toutes les académies d'une même région aient les mêmes dates de congés.

- La zone A comprend les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers

- La zone B celles d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg

- La zone C regroupe Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles

La nouvelle carte des zones de vacances scolaires



AVANT



APRES

Les académies de Corse, d'Outre Mer et Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas concernées par cette répartition.

Le Rallye vélo a eu lieu le dimanche 12 juillet

Plus de vingt personnes ont participé à ce premier rallye vélo, organisé par l'office du tourisme les Portes de l'Anjou. Les équipes ont pu découvrir les paysages de la campagne Ignémontaine à travers un circuit d'environ 13 kilomètres le long des champs, en forêt et dans les anciens quartiers.

Au passage, il fallait trouver les indices pour répondre aux énigmes portant sur le patrimoine architectural et naturel du village. Une distribution de lots et un verre de l'amitié ont clôturé la journée.



La randonnée du Louis d'or s'est déroulée le dimanche 6 septembre

Comme d'habitude, la 4ème édition de la randonnée du Louis d'or, mise en œuvre par l'association SOS Montigné-lès-Rairies, a remporté un vif succès.



Sur un parcours de 9 km, des questionnaires sur la nature, des ateliers créatifs et des épreuves ludiques ont été proposés à la centaine de participants pour cette « chasse au Louis d'or ». L'étape détente, avec restauration sur place en forêt, a été appréciée de tous. Ambiance sereine et saine ! Bravo à tous les participants et les bénévoles pour leur disponibilité.



Oh mon bateau oh oh oh oh !

Le rendez-vous est déjà pris l'année prochaine le dimanche 4 septembre 2016.

Le comice agricole s'est tenu le samedi 12 septembre

« Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin » ! Malgré une météo capricieuse, le comice agricole a rassemblé de nombreux visiteurs.

Marché de produits biologiques et fermiers, stands artisanaux et vide grenier ont permis à chacun de faire ses emplettes.

Le concours de labour, le battage à l'ancienne et le stand pédagogique « chasse et pêche » ont satisfait les amoureux de la nature.

Les animaux, les tracteurs et la structure gonflable ont ravi les enfants.

La municipalité remercie Anne MONNIER, Emmanuelle et Ludovic JUBEAU pour la mise à disposition des terrains ainsi que tous les participants et exposants.



2ème édition du grand prix cycliste de Montigné



La Société cycliste durtaloise a de nouveau organisé le grand prix cycliste de Montigné-lès-Rairies dimanche 20 septembre après-midi.

Environ 80 coureurs ont parcouru 12 ou 15 tours selon les catégories sur un circuit de 5 km. La remise des prix a clôturé cette manifestation sportive. Coureurs et spectateurs ont participé au vin d'honneur servi par la commune.

Le saviez-vous

Voici venue la saison des vendanges !

De nombreux articles prônent les vertus de nos belles productions.

Alors info ou intox ?

Beaucoup d'études affirment que la consommation régulière et **modérée** de vin réduit de 50% les maladies cardiovasculaires et de 24% les cancers.

La supériorité du vin sur le jus de raisin est liée au processus de fermentation qui renforce le pouvoir oxydant du produit final. De plus, l'alcool contribue à une meilleure absorption des molécules antioxydantes dans le corps humain.



Les antioxydants empêchent le mauvais cholestérol de se déposer dans la paroi de l'artère. Ils réduisent également les dommages causés par les radicaux libres (déchets toxiques) en partie responsables des maladies dégénératives comme le cancer, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et le vieillissement prématuré.

Le vin contient des protéines, des sels minéraux, calcium, magnésium, potassium, soufre, phosphore et chlore, des vitamines. Il a un pouvoir désacidifiant. Il a donc un effet favorable sur le foie et les reins, chez les arthritiques et les rhumatisants.

Le vin rouge a des propriétés anti-inflammatoires, antiseptiques et bactéricides.

Le vin blanc est capable de faire baisser le taux de cholestérol dans le sang plus efficacement que le vin rouge.

Consommé avec modération, le vin, qu'il soit blanc ou rouge, est bienfaiteur pour la santé.

Mais comme pour tout, **de façon immodérée**, ces vertus se retournent contre le consommateur et favorisent, au contraire, la formation de plaques qui rétrécissent les artères, la dépression, la cirrhose, l'intoxication générale de l'organisme.

Alors chers amis, buvez, profitez, mais en petite quantité... !!!

* * * * *

travaux Multi-services



A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies



☞ **Samedi 17 octobre 2015**

Vide grenier puériculture à la salle des fêtes

☞ **Dimanche 15 novembre 2015**

Repas des aînés le midi à la salle des fêtes

☞ **Samedi 28 novembre 2015**

Marché de Noël dans le bourg

☞ **Vendredi 11 décembre 2015**

Spectacle de la bibliothèque intercommunale à la salle des fêtes

☞ **Samedi 19 décembre 2015**

Spectacle de Noël à la salle des fêtes

Illustrations du comice agricole

